



Monsieur Patrick **GANDIL**
Directeur Général de la Direction
générale de l'aviation civile

50, rue Henry-Farman
75720 Paris Cedex 15

Georges PATIENT

Paris, le 25 octobre 2010

Sénateur
de la
Guyane

*Membre de la
Commission de
L'Economie, du
Développement
Durable et de
l'Aménagement du
Territoire*

Maire
de Mana

PJ : Question écrite de Georges Patient publiée dans le JO Sénat du 28/01/2010

Question orale de Georges Patient publiée dans le JO Sénat du 25/02/2010, en séance le 29/04/2010

Monsieur le Directeur Général,

J'appelle votre attention sur la situation critique du centre de contrôle aérien de l'aéroport de Cayenne Rochambeau en Guyane. Le samedi 15 octobre dernier, entre midi et 13 heures puis entre 15 et 16 heures, les avions qui survolaient l'espace aérien ont été livrés à eux-mêmes faute de personnel. C'est l'ensemble des services de contrôle, d'information et d'alerte qui a donc été coupé pendant deux heures. Cet épisode n'est que le point d'orgue d'une situation intolérable qui ne peut plus durer.

J'ai alerté à plusieurs reprises les autorités compétentes (en pièce jointe mes questions écrites et orale à ce sujet) sur ce manque criant de moyens humains et techniques qui était préjudiciable à la sécurité aérienne.

La mise en place du plan d'action relatif au centre de contrôle aérien de Cayenne Rochambeau, commandé par le Directeur des Services de la Navigation aérienne, Monsieur Maurice Georges avait apporté un peu d'espoir, d'autant plus que lors de sa visite en Guyane, les 23 et 24 novembre 2009, il avait déclaré que les spécificités de Cayenne ne correspondaient pas à un Centre de groupe E. Il avait même promis que les critères de reclassement seraient revus lors d'une prochaine commission. Depuis, il n'y a pas eu d'évolution et la situation a empiré pour arriver à cet épisode qui aurait pu avoir des conséquences dramatiques. Un article à ce sujet paru dans l'édition de France-Guyane de ce mardi 19 octobre a inquiété, à juste titre, la population.



Le reclassement du centre devient la priorité des priorités. Il permettra à l'administration de redimensionner tous ses services et de recouvrer un niveau de sécurité acceptable. Songez que la Tour de Contrôle compte à ce jour une quinzaine de contrôleurs alors que le Service de la Navigation Aérienne Antilles-Guyane (SNA-AG) en prévoit 21 pour assurer la surveillance de l'espace aérien. L'activité aérienne a été multipliée par deux en dix ans, alors que les effectifs n'ont pas bougé. Cette situation est connue et ne date pas d'hier.

Aujourd'hui, au vu des nouvelles évolutions, il apparaît donc qu'il est urgent de prendre les mesures qui s'imposent pour garantir au mieux la sécurité aérienne.

En vous remerciant vivement de l'attention que vous prêterez à ce dossier, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur Général, à l'assurance de ma haute considération.

Copies à : M.Nicolas Sarkozy, Président de la République, Mme Marie-Luce Penchard, Ministre de l'Outre-mer et Monsieur Dominique Bussereau, Secrétaire d'Etat en charge des Transports